

Affaire N° E10_28_0074_20221005_06_SO27897_VAN NIEULAND

| Siège d'exploitation | ZI Bonne Fortune | Rue des Nouvelles Technologies 8 | B-4460 GRACE HOLLOGNE | T.V.A.: BE 0507 735 513 | Tel : 04/230.33.00 | E-Mail: secretariat@pro-control.be

				Date d'émission: 05/10/2022
Date de visite le(s) : 05/10/2022	Adresse de visite : 5100 V	/EPION Route des F	orts 18C	
A continuitario Difficio	Propriétaire :			
Agent-visiteur : D Kleinjung	Demandeur: ENERSOL			
Réf: SO27897 EAN: 541449060021650168	Installateur : ENERSOL T.V.A. Installateur : BE087	4 607 003		
	n° : 1SAG3100414309	Index ©:	000248,727 (kWh)	Index €: 000504.541 (kWh)
GRO : GREG	Injection:	Index 0:	002440.763 (kWh)	Index €: 001063,299 (kWh)
	- Andrews	Index #.	002-1-10.7-00 (KVIII)	11100 C. COTOSO,200 (NIVII)
RAPPORT DE CONTROLE D'U	NE INSTALLATION ELEC	TRIQUE DOMESTIC	UE A BASSE TENSIO	N ET A TRES BASSE TENSION
Identification de l'objet :				
Réglementation appliquée : LIVRE 1 de I	'Arrêté Royal 08/09/2019			
Appareils de mesure utilisés : Matériel Type de contrôle : Check-list : DTT-0	standard attribué à l'agent-	Visiteur	voltačava z 40 kVA I 4 z	200 7 112)
☑ Contrôle de conformité avant mise	en usage XII ivre 1 chan 6	√ Π avant le 01/06/	voitaique > 10 kvA LT :	Sec 7.112)
☐Visite de contrôle ☐ L1 chap 6.5 (a				Nr 605-INSP
☐ V <u>isit</u> e de contrôle d'une ancienne ir	stallation électrique domestique			
Visite de contrôle d'une ancie. Visite de contrôle d'une install	nne installation électrique dome	stique L1 sec 8,2,1 (av.	ant le 01/10/1981) (à partir du 01/10/1981)	
☐ Visite de contrôle pour renforceme	nt et/ou changement compt	eur L1 sec 8.4.1	L1 sec 8.2.1	
☐ Visite de contrôle lors de la vente d				
Type d'installation : 🛛 nouvelle 🗌 exista	nte 🗌 modification 🔲 exte	nsion		
Schéma liaison à la terre : TT				
Type d'habitation : 🗵 maison 🔲 appart				
Raccordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2		✓ AC □DC	Fréquence : 50 Hz selon devis GRD	
Câble alimentation tableau principal 4X1	place bie.	Inter sec gé		; 300 mA, type: ☒A ☐B ☐AC
Type prise de terre : Nature : boucle		-	u sectionneur de terre :	
Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de ci		Mesures : Ra = 7.39		des N° circuit(s) : Circuit PV
DESCRIPTION : Voir plans de positio	n & schémas visés 🗌 voir a	nnexes 🗵 réf : SO27	7897 du	05/10/2022
PV: *(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement N */ Nb panneaux : 25 de 375 WC	/ total : 9.375 Wc P	Total: 9.375 Wc	Compteur vert 1 N°:	Index : (kWh)
	/ total: 0 Wc	10.01. 0.070 110	Compteur vert 2 N°:	Index: (kWh)
*/ Nb panneaux : de Wc	/total: 0 Wc		Compteur vert 3 N°:	Index: (kWh)
	ype / Marque / P Total: RONIUS PRIMO 5.0-1	8000 W	N° de série 33333905	Protection aval: type + I _n (A) 2P C25A
	RONIUS PRIMO 3.0-1		32473823	2P C16A
*/ N°				
DDR installés sont adaptés à la valeur de la ré	sistance de dispersion de la pri	se de terre		
Protections installées contre les surintensités s			ent	☑ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Exécution de l'installation électrique conformér				OK Inf Rem SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influ Protection contre les chocs électriques par cor				
Continuité des liaisons équipotentielles principa		des Prises de courant	et appareils de classe l	✓ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détér				☑ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à po Contrôle du fonctionnement des DDR par leur			les personnes et les biens	S
☐ INFRACTIONS ☐ voir annexe DTT			4 .	MON LINI LI REIL LISO
☐ INFRACTIONS ☐ VOII attitlexe DTT_	INF_E_20 Voir Liste C	-dessous 🔼 Neali		
_				
REMARQUES □ voir annexe DTT_	INF_E_20 🔲 voir Liste ci	-dessous 🔲 Néan	t:	
Le client était absent lors de la visite de contrôle, il a né	anmoins donné son accord pour la si	gnature des documents par	l'inspecteur	
CONCLUSION: (devoirs du propriétaire, gest	ionnaire ou exploitant : voir pag	e 2) Seules les parties	visibles et accessibles de	l'installation ont pu être vérifiées.
L'installation électrique est conforme aux pr				es à basse tension et à très basse tension.
La prochaine visite de contrôle est à effectu				
L'installation électrique n'est pas conforme	ellé - 🗷 Les schémas, unifilai aux prescriptions du Livre 1 de l	'AR du 08/09/2019 con	cernant les installations éle	ectriques à basse tension et à très basse
tension. L'installation ne peut être mise en exécutés sans retard et toutes mesures adéq	usage Les travaux nécessa	ires pour faire disparait	re les infractions constatée	s pendant la visite de contrôle, doivent être
pour les personnes et les biens.	, ,		ii oorvioo doo iiiotallatiOilo,	100 miliadadile ne consultatilit pas un danger
☐ Une visite complémentaire est à exécu ☐ Une nouvelle visite de contrôle est à ex	ter par le meme organisme avai récuter par un organisme agréé	τι ιe au terme du délai de 1	8 mois prenant cours le iou	ur de l'acte de vente.
Annexes au présent rapport : Néant X Plan				
Nom et visa de l'agent-visiteur :		_		a du demandeur:
Pour PROCONTROL ASBL D Kleinjung			ENERSO	L
o raongang				

* selon les informations du client, l'installation a été réalisée avant le 01/06/2020 Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.

DTT_R_E_10_FR-(07) -- 11/04/2022 1 sur 4

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ules les infractions dont la case a été cochée sont d'application). E10_28_0074_20221005_06_5027897_VAN NEULAND
		SYSTÈME DE MISE À LA TERRE
	BT100	Absence d'installation de mise à la terre, veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.2)
	BT101	Veuillez localiser le sectionneur de terre BT (L1-5.4.3.5).
	BT102	Veuillez placer un sectionneur de terre (barrette de sectionnement) (L1-5.4.3.5).
	BT103	Le sectionneur de terre est cassé et/ou corrodé, à remplacer (L1-5.4.3.5)
	BT104	Continuité entre l'amont et l'aval sur le sectionneur de terre ouvert, veuillez y remédier pour une mesure de terre possible. (L1 5.4.3.5).
	BT105	La prise de terre est traversée par un courant de défaut, y remédier d'urgence (L1-4.2.3.1)
	DT400	Le sectionneur de terre commun doit être repéré de manière durable et ineffacable par un repérage mentionnant : « Prise de terre commune +adresses des
	BT106	installations concernées >> (L1-5.4.2.1-6)
	DT407	Le schéma unifilaire et le plan de position de chaque installation électrique faisant usage d'une prise de terre commune doivent mentionner la présence d'une
	BT107	prise de terre commune et la localisation du sectionneur de terre commun. (L1-5.4.2.1-7)
	DT400	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre BT doit être de maximum 30 Ohms avec le placement d'un différentiel général de 300 mA
	BT109	(L1-4,2,4,3).
	BT110	La prise de terre commune a une valeur de résistance de dispersion inférieure ou égale à 30 Ohms.(L1-5.4.2.1c2)
		La section minimum du conducteur de terre, entre la prise de terre et le sectionneur-terre, doit être de 16 mm² si les conducteurs sont en cuivre et munis d'un
	BT114	revêtement les protégeant contre la corrosion, 25 mm² en cuivre nu, 50 mm² en aluminium ou acier (L1- 5.4.2.2).
_		
	BT115	Dans les lieux domestiques, seuls les conducteurs de protection en cuivre sont admis (L1- 5.4.2.2).
	BT116	Le conducteur de terre isolé doit être de couleur jaune/vert (L1-5.1.6.2).
	BT117	Remplacer le conducteur isolé jaune/vert utillisé comme conducteur actif (L1-5.1.6.2).
	BT118	les conducteurs de terre jaune/vert de câbles des circuits de départ doivent être raccordés à la barrette de terre du tableau BT : y remédier d'urgence
L-1	БППО	(L1-4.2.3.2)
	BT122	Les conducteurs de protection PE doivent être convenablement protégés contre les contraintes mécaniques et les effets chimiques et électrochimiques
ш		(L1-5,4,3,4).
	BT123	Il est interdit d'interrompre le circuit de protection lors de l'enlèvement d'une machine ou d'un appareil (L1-5.4.3.6).
	BT124	La continuité du conducteur PE doit absolument être garantie dans le temps : veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.3.6).
	BT125	Rupture de la continuité des conducteurs de protection : veuillez-y remédier d'urgence (L1-5.4.3.6).
	BT126	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles principales : veuillez à y remédier d'urgence (L1-5.4.1.1)
	BT127	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles principales. (L1-5.4.1.1)
		La section minimale de liaisons équipotentielles principales est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un
	BT128	minimum de 6 mm² (L1-5,4,1.1)
	BT129	Les liaisons équipotentielles principales n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.1)
	BT130	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles supplémentaires : veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.1.2)
	BT131	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles supplémentaires. (L1-5.4.1.2)
		La section minimale de liaisons équipotentielles supplémentaires est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation
	BT132	avec un minimum de 4 mm² ou 2,5mm² sous protection mécanique (L1-5.4.1.2)
П	DT433	Les liaisons équipotentielles supplémentaires n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.2)
H	BT133	Les laisons equipotentieries supperimentalies ir on pas ere lucanisees (L.1-0.4-1.2)
H	BT138	Rupture de liaison de terre sur les prises de courant (L1-5.4.2) Les prises de courant permettant d'alimenter des appareils de classe 1 doivent être munies d'une broche de terre (L1-4.2.4.3a)
	BT139	Les prises de courant permenant d'alimenter des appareirs de classe i doivent être manies d'une hoche de terre (£1-4-2-1-00). Une liaison équipotentielle supplémentaire relie tous les éléments conducteurs étrangers et les masses du matériel électrique situés dans les volumes 0,1, 1 bis,
	BT140	
	250	2 et 3 (L1-7.1.4.4)
	BT141	Le DDR doit être place en amont des canalisations de classe I (XFVB, EVAVB,) (L1-4.2.4.3a)
	BT142	Toutes les masses protégées par le même DDR doivent être interconnectées avec la même prise de terre (L1-4.2.4.3a).
	BT300	Les tableaux de repartition sont en matiere incombustible, non hygroscopique et offrent une resistance mecanique suffisante. (L1-5.3.5.1a)
	BT301	Les tableaux de répartition et de manoeuvre sont installés de manière à rendre aisés leur manoeuvre, leur surveillance et leur entretien ainsi que l'accès
	B1301	au matériel électrique dans ces tableaux.(L1-5.3.5.1c)
	BT302	L'accès au tableau électrique doit être libre : veuillez y remédier (L1-5.3.5.1c)
	BT303	Les tableaux de répartition et de manoeuvre sont repérés de manière claire, bien visible et indélébile(L1-3.1.3.3a)
	BT304	La tension d'alimentation doit être indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre(L1-3.1.3.3a).
	BT310	Veuillez compléter le repérage des circuits (L1 3.1.3.1)
	BT311	Repérer les circuits de manière claire et durable (L1 3,1,3,1).
	BT312	Repérage des circuits incorrects : à remettre à jour (L1 3.1.3.1)
	BT315	Tableau BT à nettoyer et/ou à dépoussiérer (L1 9.1.1.).
	BT317	Obturer presse-étoupe d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
	BT318	Obturer les entrées de câbles d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
Π	BT319	
	BT320	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2).
		Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2).
		Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5)
	BT322	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être
		Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b)
	BT322	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux
		Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c)
	BT322 BT323	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER
	BT322 BT323 BT400	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1)
	BT322 BT323	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1)
	BT322 BT323 BT400	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1)
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a)
	BT322 BT323 BT400 BT401	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.)
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a)
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.) Les schémas unifiliaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.) Les schémas unifiliaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i>
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible iz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13 (1.13.1.2.1a)
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.) Les schémas unifflaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifflaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a)
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a)
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifflaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche à l'imérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a)
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifflaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations étectriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.) Les schémas unifflaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un carlouche à l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des cond
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifflaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations étectriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible iz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est sournise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche à l'intérieur duquel il est mentionnée sur le schéma unifilaire, (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a)
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cardouche à l'intérieur duquel il est mentionnée « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Veuillez nous fournir les rapports de mise en service les deux derniers rapports périodiques de vos inst
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5:3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche à l'intérieur duquel il est mentionné« partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas uni
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422	Intersité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche à l'intérieur duquel il est mentionnée « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas u
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible iz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 Å. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiées par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un carlouche à l'intérieur duquel il est mentionnée sur le schéma unifilaire. L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version,(L1 3.1.2.) Les schémas unifiliaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifiliaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifiliaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifiliaires est indiquée par un carbouche à l'intérieur duquel il est mentionnées sur le schéma unifiliaire, L(1.1.3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée ava
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT600	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique evou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnée dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socie de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre datas lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent étre mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et appareils fixes L1 3.1.2.2.2a) Veuillez nous fournir les rapp
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tairfs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fail l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque soole de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur les schéma unifilaires et les plans de position sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un carlouche à l'intérieur duquel il est mentionné
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT600 BT601 BT602 BT603	Intersité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible Iz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.13. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un carlouche à l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.2a) Veu
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT603 BT608	Internsité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible tz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écardés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) POSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre 2.13. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socie de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant fordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaires est indiquée par un carlouche à l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conduct
	BT322 BT323 BT400 BT401 BT404 BT405 BT414 BT415 BT416 BT417 BT418 BT419 BT422 BT501 BT502 BT600 BT600 BT601 BT602 BT603	Intersité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2). La section des pontages doit correspondre au courant admissible Iz dans les canalisations (L1 4.4.1.5) Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b) Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c) DOSSIER Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1) Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1) Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a) Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.1) Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le <i>chapitre</i> 2.73. (L1 3.1.2.1a) Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnée sur le schéma unifilaire (L1 1.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnée «

	DTTOO	FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE
$\perp \perp$	BT702	Le matériel installé ne correspond pas aux facteurs d'influences externes présents.(L1 9.1.6 & 5.1.4).
	BT703	Le matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel
ΙЦ.		électrique (L1 5.1.1.2).
-	BT704	Le matériel électrique encastré dans des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé, ou auto extinguible ou
	01704	
-		complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto-extinguibles (L1 5.3.5.4c)
l	BT705	Le matériel électrique en montage apparent sur des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou
		auto-extinguible; ou complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto extinguibles
-		(L1 4.3.3.5a)
		PROTECTIONS
	BT900	Un DDR, dont le courant de fonctionnement est au maximum 300 milliampères, est au moins placé à l'origine de l'installation électrique(L1-4.2.4.3.b)
	BT901	Il est interdit de placer un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de type A en amont d'un ou de plusieurs dispositifs de protection à courant
$\sqcup \sqcup$	5.00.	différentiel qui ont une fonction de protection contre les défauts avec une composante continue totale de plus de 6mA.(L1-5,3,5,3a)
	DTOGO	
\sqcup	BT902	Le DDR placé en tête de l'installation a une intensité nominale au moins égale à 40 A de type A ou B, de 3000 A et 22,5 kA ² s.(L1-5.3.5.5e)
	BT903	Les DDR ne fonctionnent pas en présence d'un courant de défaut, (L1-5,3,5,3k)
	BT904	Veuillez vérifier le raccordement correct des DDR ou leur fonctionnement. En effet, le bouton test ne fait pas déclencher le DDR (L1-5.3.5.3k)
	BT905	Dans les installations électriques domestiques les circuits desservant les salles d'eau, les lessiveuses, les séchoirs, les essoreuses et les lave-vaisselle
	D1905	
-		doivent être protégés par un ou plusieurs DDR de maximum 30 mA (L1 4.2.4.3c).
	BT906	Les dispositifs de protection à courant différentiel résiduel qui ne sont pas à sécurité positive sont interdits dans les lieux domestiques.(L1-5.3.5.3.h)
	BT907	Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un DDR, notamment en pontant par une liaison les bornes d'entrée et les bornes de sortie du DDR (L1
		5.3.5.3))
\Box	BT908	Les DDR doivent assurer la coupure de tous les conducteurs actifs : phases et neutre (L1-5.3.5.3c).
-		
-	BT911	Veuillez adapter l'intensité nominale des disjoncteurs et/ou fusibles à la section et des canalisations (L1 4.4.1.5).
	BT912	Les disjoncteurs et/ou fusibles de protection sont surdimensionnés : à remplacer (L1 4.4.1.5).
	BT913	Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale (L1 4.4.1.5).
	BT914	L'indication de l'ampérage des fusibles et/ou disjoncteur n'est pas visible (L1 4.4.1.5).
H	BT917	Dans les installations domestiques, les bases des fusibles doivent avoir des éléments de calibrage (L1 5.3.5.5.a).
-		
\vdash	BT918	Il y a changement de section, prévoir une protection de surintensité ou bien protéger en amont pour la section la plus faible (L1 4.4.3.1).
\Box	BT919	Fusibles shuntés à remplacer (L1 4.4.3.).
	BT920	Veuillez adapter l'intensité nominale des DDR : soit à l'intensité nominale du dispositif de protection à maximum de courant situé en amont des DDR ;
		soit à la somme des intensités nominales des circuits situés en aval du DDR (L1 4.4.3.2).
	BT922	
		L'indication du pouvoir de coupure du disjoncteur et/ou fusible est effacée et non visible : à vérifier et à remplacer si inexistante (L1 5.3.5.5.)
	BT927	Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit
	L. common res	exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)
	BT928	Le lave-linge, le lave-vaisselle, le sèche-linge, la cuisinière électrique, la taque de cuisson électrique et le four électrique sont alimentés séparément par un
		circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)
_	-	
	DTOOO	Les dispositifs de protection contre les surintensités ont un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquage 3000 entouré par un rectangle pour les petits
	BT929	disjoncteurs) et les disjoncteurs de première ligne en aval du dispositif de protection de branchement, à l'exception des disjoncteurs à broches, sont pourvus
_		d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3; (L1 5,3,5,5)
-	-	a an marquage comerne pour la access de immanon a circigio e, (E 1 e,e,e,e,e)
	BT930	Veuillez adapter la section de conducteurs afin de garantir le courant admissible dans cette canalisation conformément au tableau 4.11 (L1 4.4.1.5)
	Contract of the Contract of th	CANALISATIONS
	BT1000	Les conducteurs isolés et les câbles installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca (L1 5.2.7.2)
Н		
\vdash	BT1001	Les conducteurs isolés et les cábles installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca (L1 5.2.7.3)
ш	BT1003	La section des conducteurs des circuits alimentant des socles de prises de courant ou des circuits mixtes doit être de minimum 2,5 mm² : y remédier (L1 5.2.1.2).
П	BT1004	Le conducteur neutre doit être bleu (L1 5.1.6.2).
\Box	BT1005	Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (L1 5.1.6.2).
\vdash		
\vdash	BT1006	Les conducteurs souples doivent être étamés ou pourvus de cosses à sertir (L1 5.3.5.5).
ш	BT1007	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1).
\sqcup	BT1008	Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3).
	BT1009	Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.).
	BT1010	Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que
	D. 1010	canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.)
-		ISOLEMENT
\vdash	BT1100	
ш	BT1101	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) – y remédier (L1-6.4.5.1).
	I DT4400	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).
SPANICUS	BT1102	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 M/0) – y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).
	B11102	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).
		Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service, Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION
H	BT1200	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.).
H	BT1200 BT1201	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).
H	BT1200 BT1201 BT1202	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).
_	BT1200 BT1201	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).
#	BT1200 BT1201 BT1202	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1215	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1216	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Présoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1215	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1216	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Présoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).
_	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1216	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol finit (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Présoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refermer (L1 1.4.1.1). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1216	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Présoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refermer (L1 1.4.1.1). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini.
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service, Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus d
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refermer (L1 1.4.1.1). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini.
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer (L1 1.4.1.1). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvécles des socles de prises de courant se trouve à une h
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1220 BT1220 BT1220	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installation électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prèvoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Câblage se entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Géaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques eur qui que ment (BA4) ou qualifie (BA5). (L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a A
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service, Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique et non électriques du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Dostruer les entrées de câbles nou tilisées (L1 5.2.6.1). Nêtaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refiner (L1 1.4.1.1). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5).,(L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des soles de prises de courant ser pos déconnecter en charge » et
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1220 BT1220 BT1220	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service, Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électriques sûr (L1 1.4.2.1). Les installation électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Soler ou entever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'alde d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refirer (L1 1.4.1.1). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une h
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1222 BT1223 BT1224	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à évîter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refermer (L1 1.4.1.1). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à un
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1220 BT1220 BT1220	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service, Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques doit être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol finit (L1 5.2.15). Isoler ou enlèver les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisées (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les gouloites (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Câblager les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Câblager les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Câblager les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221 BT1222 BT1222 BT1223 BT1224	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à évîter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refermer (L1 1.4.1.1). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à un
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1222 BT1223 BT1224	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service, Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Previori un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boiliers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.2.6.1). En cas d'influenc
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1224	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service, Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refirer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refirer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refirer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refirer de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1226	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). Linstallation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sur (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Présoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie
	BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208 BT1209 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224 BT1225 BT1224	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service, Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1). Equipement à refirer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refirer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refirer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4). Equipement à refirer de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peuvent pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2) En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des

LIVRE 1 Partie 9. Prescriptions générales à observer par les personnes

Section 9.1.2. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques
Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique détient le dossier de l'installation électrique établi en deux exemplaires. Le dossier de l'installation électrique domestique comporte:

- électrique domestique comporte:

 1. le ou les schémas unifilaires de l'installation électrique;
 2. le ou les plans de position de l'installation électrique;
 3. le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au chapitre 6.4.;
 4. éventuellement, le ou les rapports de visite de contrôle de l'installation électrique dont question au chapitre 6.5.;
 5. éventuellement, les documents établissant que le matériel électrique offre les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils et canalisations électriques;
 6. éventuellement les mêmes documents que repris sous les points 1, 2, 3, et 8, 5, si une modification importante ou une extension importante a été faite à l'installation électrique;
 7. éventuellement, la ou les descriptions succinctes de toute modification ou extension, qui ne peut être qualifiée d'importante, qui auraient été apportées à l'installation électrique.

En ce qui concerne les installations photovoltaïques domestiques à basse tension visées au chapitre 7.112., le dossier de l'installation électrique comporte aussi:

- les notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance);
 les consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation;
 les références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance,...)

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

- 1 d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien:

- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observées;
 de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique;
 de transmettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique;
 de wiser immédiatement le fonctionnaire prépose à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, a la présence d'installations électriques.

Section 9.1.3. Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité

Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage. Pour le cas vise à la sous-section 6.4.7.3. 4eme alinéa dont le contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment du contrôle de conformité sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.2. Visite de controle
Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
En outre pour les installations domestiques :

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle;
 le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Section 9.1.4. Installations en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique
Les prescriptions de la sous-section 9.1.3.2. sont d'application lorsque les infractions sont constalées lors des visites de contrôle effectuées en vertu des sections 8.4.1. et 8.4.3. et lors de la nouvelle visite de contrôle effectuée en vertu la section 8.4.2.

Section 9.1.5. Localisation des canalisations électriques souterraines
Le propriétaire d'une canalisation électrique souterraine est, en tout temps, à même de tenir à disposition les plans des canalisations souterraines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localiser celle-ci. Il le fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à cet effet, à quiconque est autorisé à exécuter les travaux dans le voisinage du câble.

Section 6.4.7. Cas spécifiques de contrôle de conformité avant mise en usage
Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension
Toute modification importante ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux préscriptions du présent
Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Toute modification ou extension ayant un
impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Cette partie non modifiée doit faire l'objet d'un contrôle de conformité en ce qui concerne les caractéristiques
modifiées.



NOTE D'INFORMATION

Article 276bis du Règlement général sur les installations électriques Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- . l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.
- Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

• L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme):

• L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme)

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné :
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique :
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes movennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Division infrastructure et contrôles Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be

VAN NIEULAND

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

Cadre rés	servé au gestionnair	de réseau	u de d	listrib	ution	(GRD)	ı	1	4 l'att	tentio	n di	u ge:	stionn	aire de réseau de c	listribu	tion d'	'électricit	é (GRD)
Date de	réception du form	ulaire .		/	./20														
N° de do	ossier:								1	Or	es	٨	la	mι	ır				
									L										
1 OBJ	ET DE LA D	FMAN	ne	00/	shoz I	alloc	00	neole.	100	2000	rnáo	/c\	Siavi	***		VE VI	35.KG		
	eau site de producti			LUC	JIIEZ I								llatio	n evi	stante (remplace	ment	onduk	our alto	mateur)
	sion du site de prod														de l'installation (*)		Oridak	eur, ane	mateur,)
	ériode d'application de				att ou										, ,		www.c	wape.be	
	SITE DE PR						175				ASS		798						
																			_
	Rue	Route	e des	Fort	s 18C	10000			154.5						Numéro / Boite	postal	le		
	Code postal	5100			Co	mmui	ne	-	WE	PIO	N								
Code(s) EAN																		
	EAN prél 541449		216	501	68														
						pteur	rés	seau	bid	irecti	onne	l (d	oubl	e sen	s) avec deux coc	les EA	N)		
	5 4		Create teat to some	,						*	matern Wilston								
3. LE	DEMANDEL	IR										188							
e demand	leur est (cochez la ca	se concern	née):																
_	sonne physique (indér	penda	ınt)													
-	sonne morale			•		•													
Nom							-	T	Pr	énon	1		Т	Į.				■ M.	☐ Mme
-	Davide	doe Fest						+					+			СР	-	100	
Rue		des Forts	5 180				-	+	_	ımér	0/BP	_	+			UP	31		
Commu	ine							-	Pa	ys			4	Belgi	que				
Courriel									Té	l. Pri	ncipa				·				
Г						Remp	dir	ce c	adr	e aus	e sid	anı	nlica	tion		-			entra esta esta esta esta esta esta esta est
Number	a d'antropris a			,-		T T	7			T	7	T	T	T					
-	d'entreprise		В	E				_			T-								
Nom de	e l'entreprise		1				-								1				
Acrony	me ou nom abrégé		L		· .	-		⊒ / 6				_		, ,	Forme juridique				
		10.11									:50								
1	ORDONNEES BAI (les coordonnées bar						•							-				-	
TITULA	IRE DU COMPTE																		
IBAN			1												BIC				
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		and the same of					-		No. of Lot,	-			-		STATE OF TAXABLE PARTY.	-	And the last of th	- YY













Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

4. L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Données techniques de l'installation

	ON DE L'INSTALLA STANTE AVANT MO		DESCRIPTIO	N DE L'INSTALLA MODIFICATION	TION APRES
Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)	Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)
Photovoltaïque	9,375	8	Photovoltaïque		
Eolien			Eolien		
Hydraulique			Hydraulique		
Cogénération			Cogénération		
Autre :			Autre :		
TOTAL	9,375	8	TOTAL		

En cas d'utilisation	on d'un ou plusieurs o	nduleurs , spécifier :	En cas d'utilisation d'un limiteur, spécifier :	relais de découpla	ige indépendant e	t/ou relais anti retour ou
	Marque	type		Marque	type	Réglage [kVA]
Onduleur 1	FRONIUS	Primo 5	Relais découplage			
Onduleur 2	FRONIUS	Prima 3	Relais découplage 2			
Onduleur 3			Relais anti retour			

Les onduleurs et les relais doivent être agréés et réglés selon les prescriptions Synergrid (C10/26 , C10/21 , C10/25)

En cas d'utilisation	de batteries de stoc	kage , specmer:	
	Marque	type	Capacité (W/h)
Installation 1			
Installation 2			

MODE DE COMPTABILISATION DE L'ENERGIE

Compensation de l'électricité

■ via compteur existant
□ via nouveau compteur double sens à installer (offre à établir par le GRD)

☐ Autoconsommation (pas d'injection sur le réseau)













Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉE

Nom de l'organisme agréé RGIE	Proce	ontrol		ince.			
Date de visite	05/10/20	122					
Installation conforme RGIE	OUI	×	NON		. Significant and the second and the	 100 III. 100 - 100	

5.1. Relevés des index du ou des compteurs du Gestionnaire de Réseaux de Distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Dénomination (ex : heures pleines, he creuses, exclusif nu		N° de série	Marque	Index
HEURES PLEINES	1.8.1	1SAG3100414309	SICONIA	000248.727 kWh
HEURES CREUSES	1.8.2			000504.541 kWh
INJECTION JOUR	2.8.1			002440.763 kWh
INJECTION NUIT	2.8.2			001063.299 kWh
EXCLUSIF NUIT		1	1	/ kWh

ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veuillez cocher	Annexes à fournir :
■ Annexe 1:	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (<u>RGIE</u>) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de démantèlement total de l'installation)
■ Annexe 2 :	Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque (y compris l'emplacement du compteur « réseau »), validé et signé par l'organisme agréé (RGIE) Le schéma unifilaire doit mentionner la section et la longueur entre le(s) onduleur(s) et le compteur réseau
■ Annexe 3 ;	Photos datées et lisibles des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleurs et du ou des compteurs réseau (les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index)

Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Le: 05/10/2022

Fait à : WEPION

Le demandeur VAN NIEULAND-LEDOUX (Signature1)

Les informations/conditions sur le traitement des données à caractère personnel (RGPD) et sur la transmission de ces données à des fins statistiques auprès d'un autre organisme (CWaPE, DGO4) doivent être ajoutées au présent formulaire.

¹ Pour les personnes morales, la personne légalement habilitée à représenter l'entreprise















Client: VAN NIEULAND

Route des Forts 18C 5100 WEPION EAN client: 541449060021650168

Installateur: Enersol - rue de Maestricht 70, 4651 BATTICE

>Bayer!

Puissance installation 9,375 kWc

<u>Schéma de position - Réf : SO27897 - V1 - 05/10/2022</u> 25 modules BISOL de 375 Wc





Signature pour le client :

Dylan KLEINJUNG Inspecteur en électricité

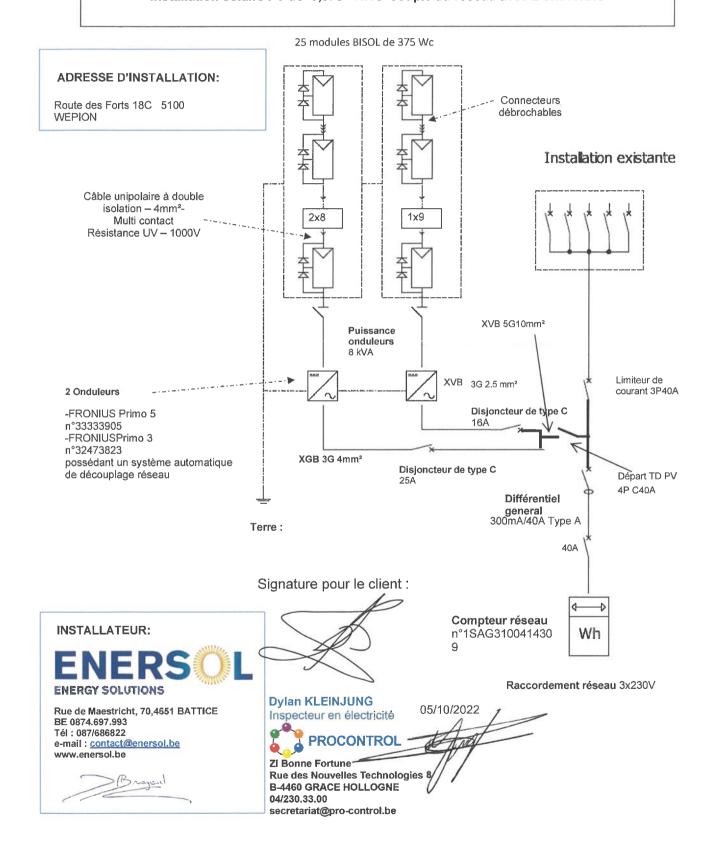
05/10/2022

ZI Bonne Fortune
Rue des Nouvelles Technologies 8
B-4460 GRACE HOLLOGNE 04/230.33.00

secretariat@pro-control.be

Schéma de principe unifilaire - Réf : SO27897 - V1 - 05/10/2022

Installation solaire PV de 9,375 KWc couplé au réseau avec 2 onduleurs

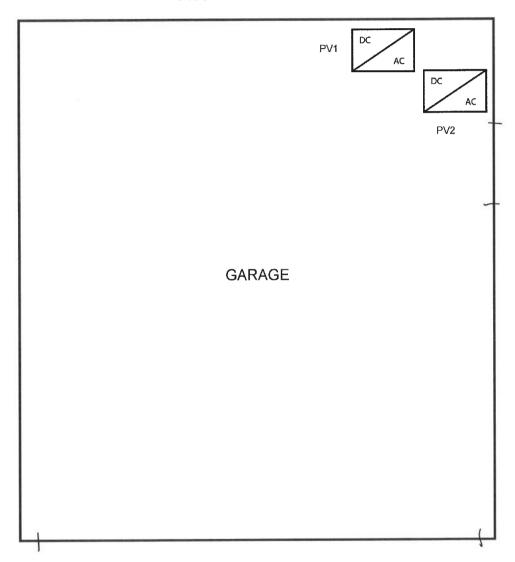


PLANS DE POSITION

Réf: SO27897

- V1 - 05/10/2022

Adresse de visite: 5100 WEPION Route des Forts 18C



Signature pour le client :

- Dylan KLEINJUNG Inspecteur en électricité

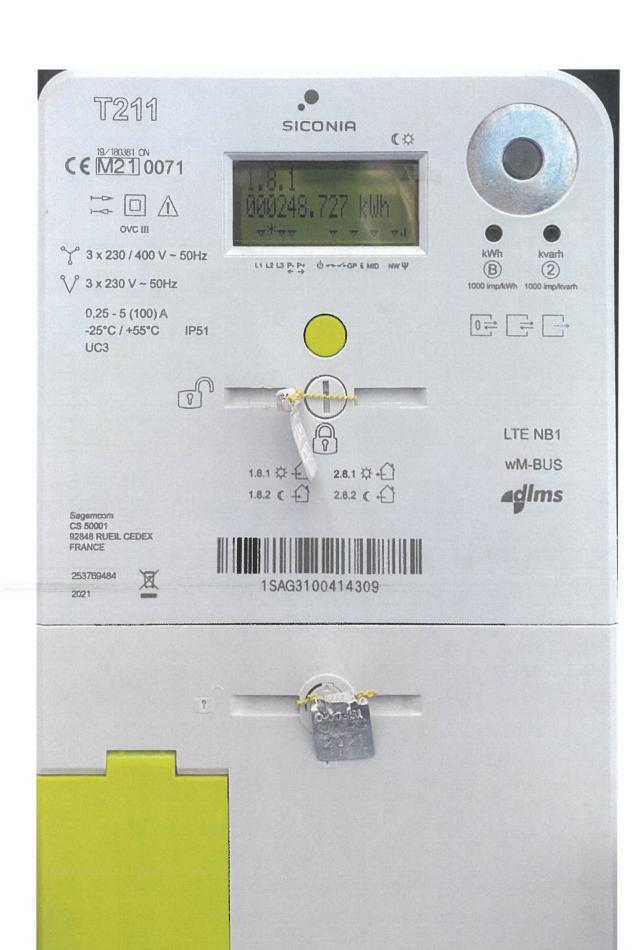
05/10/2022

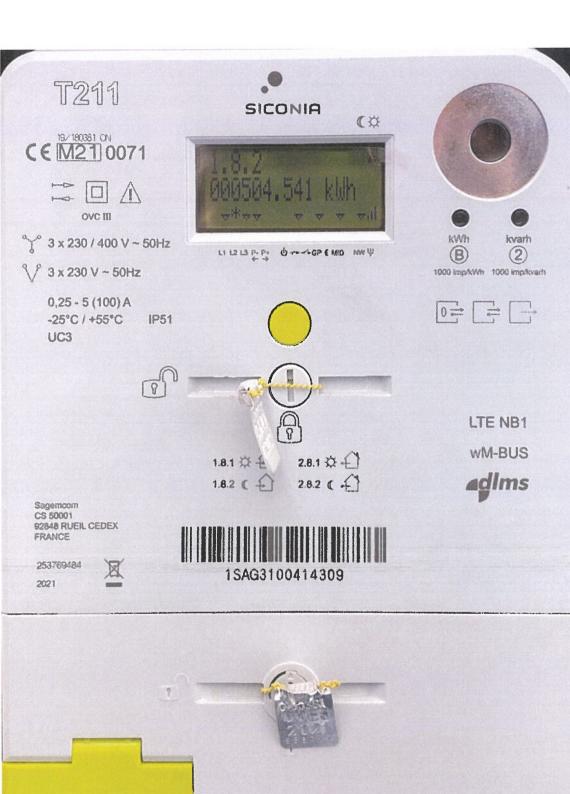


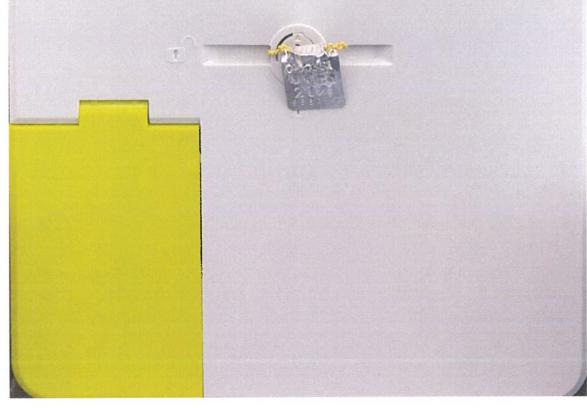
ZI Bonne Fortune
Rue des Nouvelles Technologies 8
B-4460 GRACE HOLLOGNE

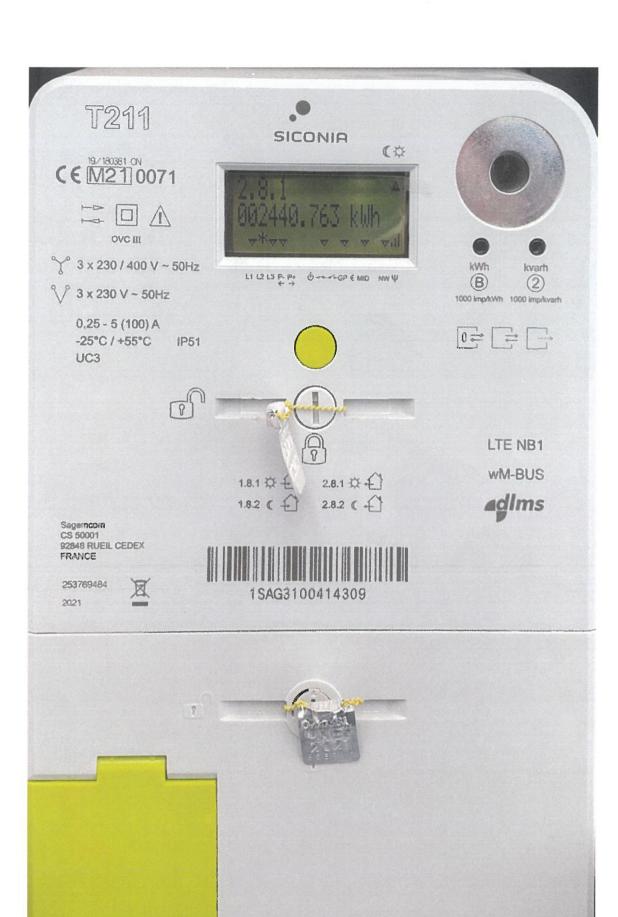
04/230.33.00

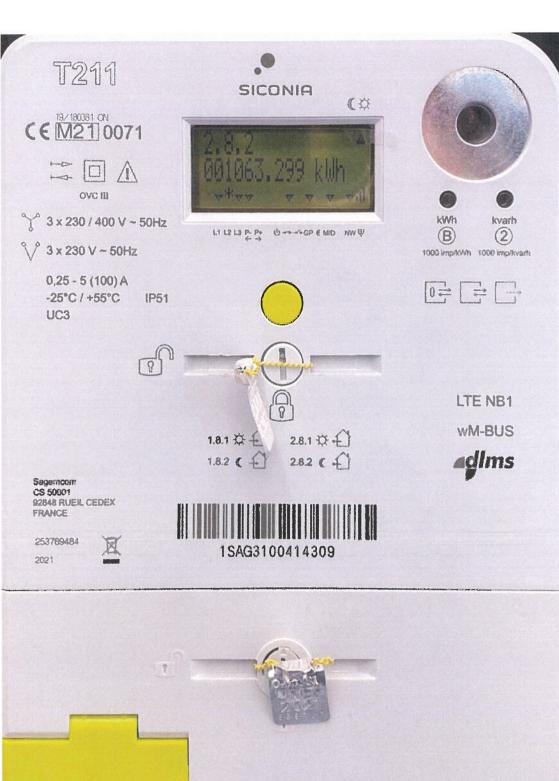
secretariat@pro-control.be

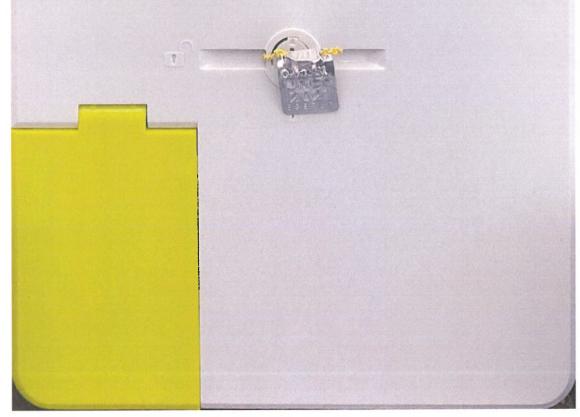


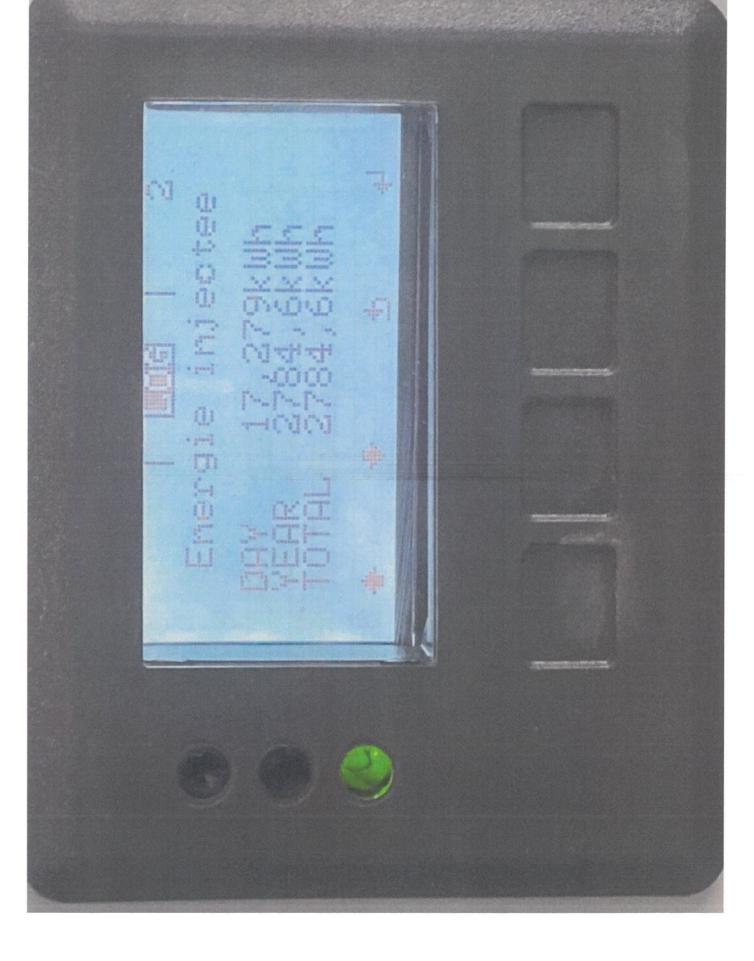












Date				•		
S.D-1 Crid Grid					UAC TOT	220 V 230 V 240 V
State Sta			7 6 8		fAC nom	50 / 60 Hz
As As As As As As As) LO WIND	レムノ	3	Grid	1~NPE
W.AN / J.AN / Webserver	N APPEN	Fronties Pri	1-0.5 ou		IAC nom	22.7 A 21.7 A 20.8 A
W.AN / JAN / Webserver W.AN / JAN / Webserver MAN / JAN / Webserver MAN / JAN / Webserver		4,210,003			IAC max	22.9 A
W. AN / LAN / Webserver	* 5	33333906		\dashv	Srated / Smax	5000 VA
marre response modes (DRM) 0, and 5-8 ready AS/NZS 4777.2	Section of the sectio	-	i Webserver		Pmax (cos φ=0.9)	4500 W
AS/NZS 4777.2					φ soo	0.85-1 ind./cap.
	Demunic	response modes (DRM)	0, and 5-8 ready	AS/NZS 4777.2	UDC mpp	240 - 800 V
NOTIFICATION TO THE PARTY OF TH		Non-tsoil	ated invertier		UDC max	1000 V
VOE 0126-1-1 CEI 0-21 IDC max +1 / IDC max +2	I.	VOE 0128 1-1	CEIO	21	IDC max +1 / IDC max +2	12.0 A / 12.0 A
VDE AR-N 4105 Safety Class 1 IP 65 Isc pv	1	VDE-AR-N 4105	Safety Class 1	IP 65	lsc pv	36.0 A



